



17 Bis rue de la Mairie  
50330 VICQ-SUR-MER  
Tél : 02.33.54.31.96  
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**A2025-080**

### Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de M. MOUCHEL Vincent responsable des travaux de l'entreprise ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT, TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin, 92894 NANTERRE CEDEX 9, pour réaliser la pose de 2 groupes électrogènes, sur les voies communales « route de la Crèvonnerie » et « route d'Angoville-en-Saire » à VICQ SUR MER, à compter du 27 octobre 2025 jusqu'au 31 octobre 2025 ou fin des travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

### ARRETE

**Article 1** – L'entreprise ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT est autorisée à intervenir sur les voies communales « route de la Crèvonnerie » et « route d'Angoville-en-Saire » à VICQ SUR MER, pour réaliser la pose de 2 groupes électrogènes à compter du 27 octobre 2025 jusqu'au 31 octobre 2025 ou fin des travaux.

**Article 2** – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT.

**Article 3** – Le responsable de travaux M. MOUCHEL Vincent de l'entreprise ENEDIS-DR-NOR-EXPLOITANT et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Fait à Vicq sur Mer, le 14 octobre 2025

Le Maire,  
Dominique HAUCHECORNE

